

PÔLE de PORTUGAIS 2013-2014 - Lycée jean LURCAT -

- Si vous êtes intéressé(e) par **l'étude du PORTUGAIS** aux niveaux suivants :

- **BAC PROFESSIONNEL**
- **BAC GENERAL et TECHNOLOGIQUE**
- **BTS MUC, PME-PMI, ASS, COM, CGO, NRC, CI, TPL**

- **Districts Sud & Ouest (5-13/ 6-14 / 7-15-16):**

-> PRÉCISION N°1

Cet enseignement pourra être dispensé en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} langue ou langue facultative, selon certaines conditions.

-> PRÉCISION N°2

Pour les **BTS NRC, et CI** il pourra être choisi à l'examen comme langue de **NEGOCIATION** en 2^{ème} année, mais pour ce faire, il est indispensable de s'inscrire dès la 1^{ère} année.

-> PRÉCISION N°3

• ATTENTION -> BAC PROFESSIONNEL :

- 1- Etant donné le nombre important de semaines de stage pendant vos études, une assiduité **REGULIERE** au cours est **INDISPENSABLE**, faute de quoi votre inscription ne sera pas validée et vous serez noté **ABSENT** sur votre bulletin.
- 2- Si vous souhaitez présenter la langue portugaise à l'examen, il est **INDISPENSABLE DE VOUS INSCRIRE** dès la **PREMIERE ANNEE**.

• ATTENTION -> BTS :

- 1- **Depuis 2010 dans certains BTS, les étudiants ne peuvent plus présenter une langue s'ils n'ont pas bénéficié d'un enseignement officiel dans leur établissement**, c'est le cas par exemple pour l'épreuve de **NEGOCIATION** en **BTS CI**, pour laquelle une préparation bien spécifique doit se faire tout au long de la 2^{me} année, en binôme avec le professeur de négociation.
- 2- Ce choix suppose un excellent niveau oral et écrit.
- 3- La langue portugaise pourra également être choisie en langue facultative et dans ce cas, on ne compte que les points au-dessus de 10.

-> Le professeur vous conseillera ce qu'il convient à chacun, individuellement, en fonction de son niveau de langue.

Voilà six ans déjà que le lycée Jean Lurçat propose cet enseignement à tous les niveaux.

SI vous êtes intéressé par cet enseignement, **il est impératif de vous faire connaître et de vous inscrire lors de l'une des deux réunions** qui auront lieu en SALLE de PERMANENCE:

SITE des GOBELINS : 48, Avenue des GOBELINS à PARIS XIII

1. MERCREDI 11 SEPTEMBRE entre 14H30 et 16H30

2. JEUDI 12 SEPTEMBRE entre 14H30 ET 16H30

L'emploi du temps vous sera communiqué au cours de la 2^{ème} quinzaine de SEPTEMBRE.

Le professeur, Me SACUTO